

Conseil municipal du 20 mars

Envoyé en préfecture le 29/03/2024 Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID: 029-212901854-20240320-D_26_2_2024-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Date de convocation: 07 mars 2024

Conseillers en exercice: 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants: 22

Présents: Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Jean Didou, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff. Yvon Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florent Cardinal à Jean-Luc Moisan, Marie-France Ropars à Maïwenn Morvan.

Président de séance : Jean-Luc Moisan

Secrétaire de séance : Joël Suchocka

Délibération n° D.26.2024 Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Que le compte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Commune sur l'exercice 2023, est présenté et proposé au vote de l'assemblée délibérante : pour le budget de la Commune, chapitre par chapitre, les recettes et dépenses de la section de fonctionnement d'une part et celles de la section d'investissement d'autre part ; 2/ Que les résultats d'exécution du budget principal 2023 s'établissent comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice 2023 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 890 545,15€	4 943 131,71€
	Section d'investissement	1 862 075,71€	1 735 055,88€
Report de l'exercice 2022	Section de fonctionnement (002)		
	Section d'investissement (001)		1 417 671,59€
	Total (réalisation + report)	5 752 620,86 €	8 095 859,18€
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	434 922,69€	170 140,00€
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	434 922,69€	170 140,00€
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	3 890 545,15€	4 943 131,71€
	Section d'investissement	2 296 998,40€	3 322 867,42€
	Total cumulé	6 187 543,55€	8 265 999,18€

Monsieur le 1er adjoint entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-31 et L 2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu le compte administratif 2023 du budget principal,

Sous la présidence de Jean-Luc Moisan, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser;
- ARRETE les résultats définitifs du budget principal au titre de l'exercice 2023 tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance Joël Suchocka

Le 1er adjoint,

Jean-Luc Moisan

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....